



PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 mai 2026

Présidence : Mme Muriel CARDINAUX

1. Appel : 87 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : BAUMGARTNER Kilian, DAMTSAS Laure, GENNAI Ilithya, IRRTHUM-MAEDER Valérie, LÜTJENS Robert, PERRIN Christian, PIEREN Taïna, WEAVER Mark

Absents : MAUSNER LEGER Valérie, SOLIMINE Gianluca, SUKIENNIK RACHOULIS Renata, VETTER Joël, VIOGET KARADAG Corinne

2. Procès-verbal de la séance du 16 mars 2026

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

6 bis : Election au Bureau
21 bis : Interpellation de M. Rodolphe Bisseret au sujet de la politique sportive nyonnaise
21 ter : Interpellation de Mme Béatrice Enggist concernant le 30 km/h à la route du Stand
21 quater : Interpellation de M. Jacques Hanhart au sujet du Street Food Festival

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité et 1 abstention.

4. Communications du Bureau

- Après une belle campagne politique et beaucoup de suspense, le collège de la Municipalité est maintenant connu. Mme la Présidente félicite Mmes Stéphanie Schmutz et Roxane Faraut, ainsi que MM Alexandre Démétriadès, Pierre Wahlen, Olivier Riesen, Daniel Grosjean et Maël Joly. Elle félicite également M. Olivier Riesen pour son élection au premier tour au poste de Syndic.
- Mme la Présidente félicite encore Mme Chloé Besse pour son entrée au Grand Conseil le 21 avril 2026 en remplacement de M. Alexandre Démétriadès. Elle le remercie pour ses plus de 12 ans passés au Grand Conseil.
- Mme la Présidente rappelle que la sérénade de la Présidente aura lieu le 1^{er} juin, l'assermentation des autorités se tiendra le 8 juin. Elle remercie le Conseil de remplir tous les formulaires envoyés par Mme la Secrétaire.
- Le Bureau a octroyé à la Municipalité un délai de réponse au 5 octobre pour le postulat de Mme V. Mausner Leger concernant la réutilisation des objets.
- Le Bureau a reçu la démission de M. Mario Rolim Gonçalves du parti socialiste. Il siégera donc en tant qu'indépendant pour les deux dernières séances de la législature.
- Le Bureau a également reçu un recours du Ministre public central, division affaires spéciales, suite aux élections communales au sujet des bulletins nuls. Après lui avoir adressé les bulletins annulés pour cause de doublon, il a immédiatement envoyé une ordonnance de classement.

- Mme la Présidente donne lecture de la démission de son poste de 2^e Vice-Présidente de Mme Laetitia Hediger, VERTS.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Thomas VALEA au sujet du giratoire de la Gravette, notamment pour les vélos. Elle le remercie pour sa question et signale qu'ils sont bien conscients des dangers que présentent les giratoires pour les vélos. Toutefois, suite à des relevés d'accidentologie à Nyon depuis 2010, il s'avère qu'aucun accident n'a eu lieu à ce giratoire. Cela ne veut pas dire que celui-ci ne soit pas dangereux, seulement qu'il ne représente pas un point noir pour la ville. En l'occurrence, ce giratoire fait partie d'une route cantonale, il est sous la responsabilité de la DGMR et non de l'OFROU. Il n'est pas situé sur un itinéraire cyclable cantonal qui aurait pu s'inscrire dans le cadre de la stratégie cyclable 2030 du Canton. Cependant, le Service des infrastructures va effectuer des observations de terrain afin d'évaluer la pertinence de mettre en place des mesures de sensibilisation si cela devait s'avérer nécessaire. Toutefois, le Service des infrastructures sollicitera également la DGMR pour la sensibiliser aux enjeux de la sécurité des vélos sur ce giratoire.

Mme la Municipale intervient également au sujet du rapport-préavis N° 2025/216 de décembre 2025, réponse au postulat Vuadens concernant l'encouragement de l'utilisation des transports publics, et informe le Conseil que, le rapport n'étant pas à l'ordre du jour de la séance, il ne sera plus possible pour les TPN de mettre en place le renforcement estival de la ligne 803 pour Colovray cette année. En revanche, une décision d'ici au 22 juin reste indispensable pour intégrer l'amélioration de l'offre des week-ends pour l'horaire 2027. Sans cela, la mise en œuvre ne sera pas possible avant 2028.

Enfin, Mme la Municipale informe le Conseil que des oppositions relatives au déplacement d'environ 30 mètres pour des raisons constructibles du quai de bus du chemin de Bourgogne au chemin des Cottages, dans le cadre de la mise aux normes Lhand, vont générer du retard dans la mise en œuvre de cet arrêt de bus.

6. Communications du Délégué au Conseil intercommunal de l'ORPC

M. Raphaël DUNANT a représenté le Conseil, le 25 mars, au Conseil intercommunal de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC), à Gilly. Toutes les communes du district sont représentées à ce Conseil. Pour celles et ceux qui l'ignorent, les missions pour 2026 de la protection civile du district sont :

- Gestion de l'épizootie de dermatose nodulaire contagieuse qui touche les élevages bovins ;
- Essai des sirènes qui a eu lieu en février ;
- Contrôle périodique de 95 abris dans 4 communes du district ;
- Des spécialistes de la protection des biens culturels sont allés au Château de la Sarraz afin de décontaminer une collection de livres anciens touchés par des spores de champignons.

Il y aura cette année : le Concours de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers à Coppet, le G7, le Paléo Festival, le Triathlon de Nyon, le Tour de France féminin et les cours de répétition pour s'assurer que le niveau reste aussi élevé que possible.

Il donne un résumé des informations qui ont été transmises au Conseil intercommunal.

1. La caserne, située à Prangins, doit être rénovée. Un premier devis a été reçu en décembre 2025 pour la totalité des rénovations, hormis le remplacement du chauffage. Les travaux envisagés sont conséquents, car les installations du bâtiment sont vétustes et ne sont plus aux normes. Toutes les installations techniques de la salle polyvalente doivent être entièrement refaites à neuf. Il en va de même pour l'enveloppe thermique et les revêtements intérieurs (sol, murs et plafond). Donc un peu tout. La reprise des travaux se fera durant la nouvelle législature.
2. Sécurité dans les abris suite à l'incendie de Crans-Montana.
 - les abris privés sont contrôlés régulièrement par la protection civile.

- les abris communaux sont contrôlés tous les 10 ans par le Canton.

Il s'agit de contrôles techniques. Par exemple, si des trous ont été faits dans les abris, s'il y a des joints de portes défectueux, si la ventilation ne fonctionne pas correctement, s'il manque des lits ou des toilettes sèches. Les mousses anti-bruit ne seront pas contrôlées. Les communes sont responsables de ces vérifications.

3. Un contrôle de la cour cantonale des comptes aura lieu cette année pour la Protection civile régionale. Il s'agit d'un contrôle régulier ayant lieu tous les six ans. Il est certain que celui-ci se passera mieux que le précédent.
4. Modification de la loi fédérale sur la Protection civile.
Depuis 2019, il est obligatoire de construire des abris en cas d'extension significative d'une maison d'habitation.
Depuis 2026, la nouvelle ordonnance prévoit que les transformations et les changements d'affectation entraînant une augmentation significative de la surface habitable soient eux aussi soumis à l'obligation de construire un abri ou, le cas échéant, de s'acquitter de la contribution de remplacement. Cette année, cette contribution passe de CHF 800.- à CHF 1400.- par place non-construite. Cette contribution doit permettre au Canton de construire une place.

Décisions du Conseil :

1. Les comptes ont été acceptés :
2. M. Dunant a déposé un postulat pour construire un accès piéton à la caserne depuis l'arrêt de bus et depuis le parking voitures. Ainsi les astreints n'auront plus à marcher le long de la route cantonale. Une meilleure sécurité pour les véhicules et les piétons. Ce postulat a été accepté à la presque unanimité.

Finalement, dernier point intéressant. Le Commandant a expliqué que, en cas de menace nucléaire ou de guerre, c'est le Canton qui, 5 jours à l'avance, lance un logiciel et attribue les places dans les abris. Chaque personne aura une place attribuée.

6bis Election au Bureau

Mme Armelle DUPASQUIER présente la candidature de M. Alexander FEDERAU au poste de 2^e Vice-Président.

Il est élu à l'unanimité.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. **Rapport de commission – Préavis N° 2025/210**
Mise en place d'une politique de l'égalité en Ville de Nyon – Demande d'un budget de fonctionnement de CHF 40'000.- pour une durée de 4 ans.

Rapporteur : M. Maël JOLY

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS préfère le dire d'entrée de jeu : il ne va pas suivre l'avis de la commission et va accepter le préavis. Il tente de convaincre le Conseil d'en faire de même. Il retient du préavis qu'il y a eu un travail sérieux de la part du service concerné — un état des lieux rigoureux des mesures existantes, des propositions concrètes, et les jalons d'une politique d'égalité cohérente pour notre ville. Cela étant, il peut entendre, comme le souligne le rapport de commission, que ce préavis ait pu paraître insuffisamment ambitieux à certaines et certains. Il peut même dire qu'il partage une part de ces constats, en particulier sur deux points : l'absence d'un pilote de coordination clairement identifié entre les services, et le manque d'indicateurs

permettant d'évaluer les résultats. Ces critiques sont fondées. Mais elles auraient pu appeler des vœux, voire un amendement. Pas un refus.

Il trouve dangereux, et il pèse ses mots, de rejeter la mise en place d'une politique d'égalité à Nyon au nom de son imperfection. Le contexte mondial et européen rappelle chaque semaine que les acquis en matière d'égalité ne sont pas irréversibles. Ce phénomène de "backlash", soit de recul à l'encontre des avancées des droits des femmes et de la diversité de genre, est réel, documenté, et prend de l'ampleur dans des pays que nous pensions à l'abri de tels reculs. Sans chercher aussi loin, chaque année, des études vaudoises et suisses montrent que les crimes de haine envers les femmes et les discriminations augmentent. À Renens, à Morges, à Lausanne, au niveau du Canton et même de la Confédération, des politiques structurées en réponse à cette réalité ont été mises en place.

Ce soir, Nyon délibère encore sur l'opportunité de commencer. La question n'est donc pas de savoir si ce préavis est parfait. La question est de savoir s'ils assument, en tant qu'autorité délibérative, leur responsabilité de doter la ville d'un cadre, même initial et perfectible, ou s'ils refusent de le faire. Sur les critiques légitimes de la commission, il propose que le vote d'acceptation soit accompagné de deux vœux, soit définir d'ici six mois des indicateurs mesurables, et désigner un point de coordination interservices clairement identifié. Ils ne votent pas un chèque en blanc, mais le début d'un processus dont ils restent collectivement responsables. Charge aux autorités exécutives et délibératives, de s'assurer que la politique mise en place produise les effets attendus, et de l'ajuster si ce n'est pas le cas. Une politique perfectible, avec un mécanisme d'évaluation qu'ils maîtrisent, vaut infiniment mieux que l'absence de politique dans un contexte qui rappelle chaque jour que le recul est possible. Il estime qu'ils ne sont pas réunis ce soir pour voter la perfection. Ils sont réunis pour décider si Nyon a la volonté de commencer et invite répondre oui, et donc à accepter le préavis.

M. Marius DISERENS pense que plusieurs membres du Conseil ont été potentiellement surpris par son refus de signer ce préavis et le rapport qui en suit. Il est parfaitement d'accord avec la plupart des mots que son collègue M. Sacha Vuadens a prononcés. En l'occurrence, au-delà d'être une personne concernée, c'est aussi son métier, donc ça tombe peut-être mal par rapport à cette fameuse stratégie. Il a prévu une petite tirade, cela fait trois ans qu'il attend ce moment, donc il demande juste trois minutes. Il est conscient qu'il serait beaucoup plus facile politiquement, aujourd'hui, d'accepter ce préavis, bien évidemment. Il y a une majorité à gauche, ça pourrait passer relativement facilement, du moins faire passer cette pilule, même ajouter un EPT supplémentaire. En revanche, selon lui, ce n'est pas sa conception de l'engagement politique. Il refuse de faire une politique de réflexe, ou de posture, malgré la thématique et l'importance de la thématique, justement parce que celle-ci ne répond pas aux besoins de terrain, pas aux besoins des personnes concernées et parfois même, pas à l'esprit de l'initiative politique qui l'a fait naître. Il refuse aussi que l'idée d'un sujet aussi important que celui-ci ne puisse pas faire l'objet d'un désaccord sur la forme, par crainte que dire non soit interprété comme un rejet de la thématique elle-même, bien au contraire. Il pense bien évidemment que toutes et tous ne votent pas non pour les mêmes raisons ce soir. En revanche, parfois dire non à ce préavis n'est pas dire non aux personnes concernées, dire non ce n'est pas non plus forcément être hostile à la cause. Dire non c'est précisément parce qu'on a envie de prendre cette question suffisamment au sérieux et avec l'importance qu'elle mérite au regard des violences et des discriminations que les personnes concernées vivent.

Il a plutôt vécu ce projet de préavis comme un plan de communication plus qu'une véritable stratégie et un plan de politique publique vraiment clair et structurant. Il estime que les personnes concernées méritent mieux qu'une réponse symbolique ou partielle. Pour lui, cette réponse exige une certaine forme de rigueur, du professionnalisme, une vision claire, des objectifs définis, des indicateurs aussi de suivi, une évaluation de l'impact et un véritable accompagnement au changement. Pour tout ceci, M. Vuadens et lui sont très au clair. En revanche, aujourd'hui, il n'y a pas réellement eu d'analyse sérieuse, pas de diagnostic clair et une stratégie pas réellement cohérente non plus. Et pour lui, ajouter un EPT sur un projet qui n'est pas du tout clair, au-delà d'être imparfait, ne va pas non plus. Il a potentiellement sa part de responsabilité aussi, parce qu'il y a trois ans, il n'avait pas pensé à la thématique d'un point de vue intersectionnel. Il pense qu'on peut le faire de manière beaucoup plus intelligente aujourd'hui quand on pense aux thématiques de diversité, d'équité et d'inclusion en incluant

toutes les vulnérabilités dans une telle politique. C'est bien pour ça qu'il s'engage, à la rentrée, malgré le fait qu'ils aient potentiellement perdu cette majorité qu'ils ont aujourd'hui, bien qu'il pourrait passer en force ce jour, à représenter une demande et un postulat pour une stratégie de diversité, d'équité, d'inclusion qui est plus juste, plus intersectionnelle et bien plus transversale d'ailleurs. Comme il l'a dit avant, ils ne le refusent pas toutes et tous pour les mêmes raisons. En revanche, il se réjouit vraiment beaucoup de pouvoir attendre la droite de l'hémicycle au tournant, comme ils en ont discuté pendant la commission et ailleurs aussi. Si tout le monde est absolument horrifié par le traitement que les minorités et les populations marginalisées reçoivent tout le temps dans la rue, s'ils étaient avec lui il y a à peu près deux mois sur la place du Château, horrifiés par les dégradations de son portrait aussi, qui sont juste une infime partie de ce que potentiellement ils peuvent vivre dans la vie de tous les jours, il pense qu'ils sont toutes et tous d'accord pour qu'une telle politique est nécessaire et qu'elle reflète réellement les besoins des personnes concernées.

Donc, le projet présenté aujourd'hui, malgré toutes les bonnes intentions que clairement il salue, non seulement celles de la Municipalité, mais aussi de l'administration, ne répondrait ni à la profondeur des violences vécues, ni aux besoins exprimés de prime abord, ni aux mécanismes d'invisibilisation ou de discrimination structurelle. Pour lui, ces enjeux méritent bien plus que l'à-peu-près. Ils méritent une ambition politique à la hauteur de leur importance. C'est pour cette raison qu'il invite à refuser le préavis en l'état, malgré les propositions de son collègue M. Vuadens, pour revenir, ensuite, à la nouvelle législature, avec une proposition plus forte, plus juste et potentiellement beaucoup plus transversale.

Mme Chloé BESSE n'avait pas prévu de prendre la parole, mais est également une personne concernée et l'égalité des chances est aussi son métier. Elle souhaite commencer par dire très clairement qu'elle comprend – et en grande partie partage – les critiques formulées par la commission. Oui, ce préavis n'est pas parfait. Oui, il manque probablement d'ambition, de structuration, d'indicateurs, et peut-être aussi de moyens. La commission le relève très bien, notamment sur l'absence de pilotage fort ou de vision suffisamment consolidée. Mais malgré cela, elle va soutenir ce préavis. La raison est que la question qu'il faut se poser ce soir n'est pas seulement si ce projet est suffisant. La vraie question est de savoir si on fait un premier pas, ou si on reste à zéro. Aujourd'hui, la Ville de Nyon n'a pas de politique publique globale en matière d'égalité et d'inclusion. Ce préavis, avec ses limites, constitue précisément une tentative de poser les bases, de structurer une première démarche, de rendre visible un besoin. Ce point est essentiel : sans première étape, il n'y aura pas de deuxième.

Refuser ce préavis au motif qu'il n'est pas assez ambitieux, c'est prendre le risque de retarder encore la mise en place d'une politique d'égalité. L'accepter, au contraire, c'est créer un point d'appui concret : un budget, des actions, une évaluation prévue dans quatre ans, et donc une base politique pour aller plus loin. Elle partage totalement l'idée qu'il faut viser plus haut. D'ailleurs, même la commission reconnaît unanimement la pertinence du sujet et la nécessité d'agir. Le désaccord porte sur le niveau d'ambition, pas sur le principe.

Pour sa part, elle fait le choix suivant : plutôt qu'un refus qui ramène à la case départ, elle préfère un oui exigeant. Un oui qui dit oui, on commence ; oui, on teste ; mais oui aussi, on devra revenir avec quelque chose de plus solide, plus structuré, plus ambitieux. Accepter ce préavis, ce n'est pas se satisfaire de ce qui est proposé aujourd'hui, c'est se donner les moyens de construire mieux demain. Refuser, c'est envoyer le signal que, faute de perfection, on ne fait rien. Et elle pense que ce n'est pas le bon signal. Elle invite le Conseil à soutenir ce préavis, tout en restant collectivement vigilants et exigeants sur la suite.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rejoint entièrement les propos de M. Diserens. Il est absolument en ligne avec ce qu'il vient de dire et trouve important que l'on mette ce sujet en thématique. Il rejoint les décisions de la commission de refuser ce préavis. Il pense, effectivement, qu'il manque beaucoup d'éléments. Même si cela fait sourire M. Diserens, c'est un sujet qui le rend extrêmement sensible, même s'il ne le présente pas forcément de la même manière. Il est un fervent défenseur des minorités et estime qu'elles ont autant de droits que toute autre personne qui existe sur cette terre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse par 67 non, 15 oui et 2 abstentions :

1. de refuser de prendre acte d'un dépassement non compensé de CHF 40'000.– sur l'exercice 2026 pour financer la mise en place d'une politique de l'égalité en Ville de Nyon, réparti comme suit :
 - a) CHF 18'000.– sur le compte N° 705.3131.01 – *Animations* ;
 - b) CHF 14'000.– sur le compte N° 705.3185.00 – *Honoraires et frais d'études* ;
 - c) CHF 8'000.– sur le compte N° 110.3171.00 – *Frais d'information, promotion* ;
2. de refuser de prendre acte que la Municipalité inscrira ces montants annuellement aux budgets 2027 à 2029, année où sera présenté un bilan de ces démarches.

8. Rapport de commission – Préavis N° 2025/211

Mise en place d'horodateurs sur les parkings de Colovray et de la Promenade du Mont-Blanc – Demande de crédit de réalisation de CHF 146'000.- TTC.

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

M. Niall MACPHERSON a récemment constaté qu'une part importante du parking de Colovray était occupé par des caravanes et camping-cars entraînant une indisponibilité prolongée des places. Il demande si la Municipalité a identifié ce type d'usage dans le périmètre concerné et, le cas échéant, quelles mesures concrètes elle a prévu pour garantir la rotation et l'accès aux infrastructures.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond que, régulièrement, ils accueillent depuis de nombreuses années la communauté yéniche qui sont les gens du voyages suisses, avec qui cela se passe extrêmement bien. Des demandes sont adressées en anticipation de leur arrivée. Ils paient leur présence sur le parking, hors périodes d'ouverture de la piscine. Il faudra évaluer la situation une fois la maison des sports ouverte, les capacités de stationnement sur ce secteur. La volonté de la Municipalité est de maintenir une solution pour cette communauté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui, 2 non et 1 abstention :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 146'000.– TTC pour financer la mise en place d'une douzaine d'horodateurs sur le parking de Colovray, la plage et la Promenade du Mont-Blanc ;
2. d'amortir intégralement cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9282.01 - *Contribution compensatoire de stationnement* ;
3. de prendre acte d'un dépassement de CHF 4'000.– TTC sur le compte N° 615.3143.01 – *Frais d'entretien, exploitation du stationnement* sur l'exercice 2026 pour financer l'entretien des horodateurs ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2027 et suivants un montant de CHF 4'000.– TTC sur le compte N° 615.3143.01 – *Frais d'entretien, exploitation du stationnement*, afin de financer l'entretien des horodateurs ;
5. de prendre acte de l'augmentation des recettes induites par ce projet qui se monteront à CHF 400'000.– TTC par an dès 2026.

9. Rapport de commission – Préavis N° 2026/226
Stratégie de remplacement des horodateurs communaux – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 287'000.- TTC pour le remplacement des horodateurs de la Ville.

Rapporteur : M. Alexandre DUPUIS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 84 oui, 1 non et 1 abstention :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 287'000.- TTC pour financer le remplacement des horodateurs communaux ;
2. d'amortir intégralement cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9282.01 – *Contribution compensatoire de stationnement*.

10. Propositions individuelles

Mme Marina ALBERTI relate le fait qu'un ami a été victime d'un arrêt cardiaque dans un grand magasin. Une personne lui a fait un massage en attendant les secours et tout s'est bien terminé. Cela lui fait penser au réseau des First Responders. Elle n'a pas trouvé grand-chose sur le site de la ville, en dehors d'une interpellation en 2021 au sujet des défibrillateurs. Afin de promouvoir le réseau de bénévoles vaudois des First Responders, elle demande si la Municipalité pense insérer une information régulière dans son journal et sur le site internet, si la formation nommée BLS est actuellement proposée au personnel communal, voire au Conseil communal, comme il avait été dit en 2021 et si cette même formation pourrait être organisée par la Municipalité et éventuellement soutenue financièrement.

M. Pierre PATELLI fait remarquer qu'un futur Conseiller à mobilité réduite n'a pas pu accéder à la salle, le monte-personne ne fonctionnait pas. Il rappelle un postulat de Mme Hegetschweiler intitulé « Nyon partout pour tous » qui demandait l'inclusivité. Il demande que l'on s'assure, au moins, que la salle du Conseil soit accessible pour toutes et tous. D'autre part, il revient sur le bouclier fiscal vaudois. Au vu des révélations récentes concernant les pertes fiscales liées à l'application non-conforme du bouclier fiscal entre 2009 et 2021, il demande si la Municipalité de Nyon entend formellement solliciter du Conseil d'Etat un chiffrage précis du préjudice subi. Par ailleurs, il demande si la Municipalité prévoit d'engager une expertise juridique indépendante afin de déterminer s'il existe des voies de droit, notamment par le biais d'une action en responsabilité d'état pour obtenir la restitution des montants dont la collectivité a été indûment privée.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT l'informe que, formellement, la Municipalité n'a pas demandé, comme certaines autres communes, de précisions au Conseil d'Etat. Il ne sait pas s'il s'agit d'une forme de fatalisme, mais ils savent que les chances sont quasi nulles de récupérer des montants. Par la même occasion, il faut savoir qu'il y a une enquête et qu'il faudra attendre les résultats pour en savoir davantage. Pour le moment, avec les contacts qu'ils ont pu avoir avec le Conseil d'Etat, ils ont des réponses très vagues, voire évasives, qui se retranchent derrière le secret fiscal. C'est pratiquement impossible ou extrêmement difficile, de savoir quel aurait pu être l'impact pour la ville. On leur répond qu'il est impossible de chiffrer l'effet financier de manière générale d'abord, et encore plus difficile de chiffrer pour une commune. Il n'a pas de réponse plus précise, mais ils ont eu un certain nombre d'échanges avec le Conseil d'Etat. Ils voient bien que, pour le moment, il y a un certain flou fiscal.

Mme Florence DARBRE GUBBINS revient pour la troisième fois concernant le plan d'affectation de Champ-Colin, zone d'activités. Elle rappelle que le rapport de majorité du préavis N° 267/2019 a été accepté au mois d'août 2020. Le rapport avait été amendé par deux fois. Premièrement, pour les aménagements extérieurs, un amendement demandait un plan d'ensemble qui fixerait les principes d'arborisation et de végétalisation. Deuxièmement, de

rendre possible l'installation de lieux de restauration ainsi que des lieux d'accueil pour enfants sans entraver les activités artisanales et industrielles. La Municipalité d'alors, n'avait pas été en faveur de ces amendements, car ils auraient impliqué un report administratif de deux ans par des procédures de remise à l'enquête et un examen préalable. Nous sommes en 2026, et rien n'a bougé à sa connaissance. Elle demande ce qu'il se passe, si ce dossier est toujours entre les mains du Canton, si c'est le cas, si la Municipalité ne pourrait pas intervenir pour le faire avancer ou, s'il est dans un tiroir au vu des amendements acceptés qui n'avaient pas suscité l'enthousiasme de la Municipalité.

M. Pierre GIRARD souhaite intervenir concernant EnergieÔ. Son collègue M. Vincent Schmied a posé une question sur ce sujet lors du dernier Conseil avec une réponse de Monsieur le Municipal Wahlen suivi une dizaine de jours plus tard par un article dans la Côte. Il fait un rappel historique :

- 11 mai 2009, dépôt d'un préavis de CHF 200'000.- pour la participation de la Ville au projet de géothermie profonde sur la Côte lémanique ;
- 9 septembre 2012, préavis crédit d'étude CHF 250'000.- pour la participation de la Ville à la phase C du projet ;
- 8 février 2016, demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour la dotation du capital-actions, en partenariat avec la SEIC, la SEFA et Romande Energie ;
- 26 avril 2021, augmentation du capital-actions et prêt d'actionnaire, soit CHF 3 millions pour le capital et CHF 2 millions pour le prêt.

Depuis, les forages ont eu lieu et malheureusement les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances. Financièrement pour la ville, il ne va pas parler de mauvais investissement, mais cela se traduit tout de même à ce jour par une perte sèche de CHF 3'010'000.- puisqu'on a déjà procédé à un amortissement extraordinaire de CHF 1,8 million aux comptes 2024 et de CHF 1'210'000.- dans les comptes 2025 comme mentionné dans le préavis sur les comptes reçu ce jour. Pour le prêt actionnaire, celui-ci est, pour finir, de CHF 1 million et il est clair qu'il faudra l'amortir parce qu'il ne faut pas compter sur son remboursement.

Pour la suite, on peut lire dans la Côte du 27 mars qu'il y a de grands espoirs dans la région de Nyon. Il se demande avec quel argent. Parce qu'à part la ville et un soutien du Canton, il s'inquiète quant à la recherche d'autres investisseurs. Il s'interroge si la Romande Energie, la SEIC ou la SEFA, après avoir subi une perte de CHF 4 millions, ont l'envie de se relancer dans un tel projet, ou si elles ont seulement les reins assez solides pour le faire. Poser la question c'est peut-être y répondre aussi. Il conçoit que certains vont dire que Girard c'est celui qui est toujours là pour parler finance, mais, et il aimerait bien qu'il en soit autrement, l'argent reste le nerf de la guerre. Et aujourd'hui, encore plus qu'avant pour notre ville.

M. le Municipal Pierre WAHLEN l'informe que les résultats de la géothermie dans le canton de Vaud ont été publiés, avec des projets qui ont échoués à Loèche, à Yverdon et à Vinzel. La question se pose pour le Canton, qui n'a pas du tout investi dans la géothermie, s'il est prêt à la soutenir. Il a eu des rencontres avec le Conseiller d'Etat M. Vassilis Venizelos. Il en est ressorti un montant de CHF 12 millions pour participer au financement de projets de géothermie. Un appel à projets sera lancé cet été et EnergieÔ va déposer un dossier pour Nyon. L'objectif est de financer, par ce montant, le forage exploratoire. Dans tous les cas, évidemment, s'ils décidaient de poursuivre l'aventure de la géothermie, ils reviendront devant le Conseil avec un préavis qui demandera un peu, beaucoup d'argent, pour faire un forage exploratoire, ce qui n'a pas été fait à Vinzel. Le puits définitif avait directement été foré, ce qui a entraîné toute une série de coûts beaucoup plus importants qu'un forage exploratoire. L'objectif à Nyon est de réaliser un forage exploratoire, qu'il soit en grande partie financé par le Canton et ils verront à ce moment quelle décision prendre. Ils vont, par ailleurs, déposer pour la prochaine séance, un préavis qui revient sur la question de M. Monge à propos de l'aquathermie. Ce sera l'occasion de faire la présentation de toutes les sources d'énergie que l'on peut développer sur le territoire communal et alentours. Ils verront à certains moments quelques aiguillages, mais la géothermie est toujours une option. Ils reviendront au moment opportun devant le Conseil avec le fort espoir d'avoir, de la part du Canton, un soutien financier, car ils ne peuvent pas continuer à demander à des entreprises privées d'investir dans des projets d'une telle complexité. Par ailleurs, il rappelle que des sondages ont été réalisés. Ils ont une connaissance bien meilleure des sous-

sols aujourd'hui qu'au moment de débiter Vinzel et devraient avoir des résultats plus précis, donc, a priori, plus de chances de trouver l'eau à la bonne température, au bon endroit.

M. Jacky COLOMB cite qu'il est urgent d'attendre selon un article du 1^{er} mai quant à l'avenir de la PNR. Il s'adresse aux membres du CODIR. Après quelques années sans commandant à la tête de Police Nyon Région, la seule chose qu'ils admettent de dire dans cet interview est qu'il y a un problème de positionnement entre le poste de commandant de la PNR et celui de secrétaire générale, dicit les propos de la Présidente. Des questions se posent mais les choses doivent être étudiées à tête froide. En revanche, à la fin du même article, elle déclare que le CODIR est en train de réfléchir et qu'ils feront en sorte que tout soit assaini lorsque les nouvelles autorités prendront leurs fonctions. Il s'adresse à Mme la Présidente du CODIR qui s'est toujours réfugiée derrière le devoir de protection de la personnalité pour ne pas communiquer sur ces affaires, et qui sort de son mutisme pour annoncer qu'un problème d'organisation, mise en place lors de la création de la PNR, va être réglé en moins de deux mois. Il dit stop et demande un peu de respect pour ceux qui vont lui succéder et de laisser régler ce problème par les personnes qui vont prendre les rênes de la PNR. Il lui demande de fonctionner pendant encore deux mois comme elle l'a très bien fait depuis plus de trois ans, lors des absences des deux derniers commandants et de laisser aux nouveaux membres du CODIR le soin de prendre les mesures qui s'imposent.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui dit qu'il pose des questions intéressantes, mais pas au bon endroit. La PNR (Police Nyon Région) n'est plus la police municipale de la ville, ce n'est plus un service de la ville. Il y a un Conseil intercommunal et c'est à lui qu'il faut poser les questions. Par ailleurs, il trouve que ses spéculations en matière de répartition des dicastères sont largement prématurées puisque celle-ci n'a pas été faite et fera l'objet de séances ultérieures.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES a appris par les médias que la Municipalité a, à nouveau, été déboutée sur sa procédure pour animer la Place des Marronniers. A la suite de la réponse donnée par M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES à ce sujet lors de la précédente séance, il souhaite mieux comprendre les démarches entreprises par la Municipalité sur ce dossier. En effet, M. le Municipal mentionne que le juge leur a donné en grande partie raison dans le sens que l'événement a pu avoir lieu dans sa quasi-totalité avec des limitations à 22h. au lieu de minuit pour quatre événements. Selon les derniers rebondissements, il peut dire que la justice a constaté une violation de la loi. Le Tribunal estime que la Municipalité a enfreint la loi fédérale sur l'environnement en délivrant une autorisation unique couvrant l'ensemble de la période estivale et les nuisances sonores. Suite au recours déposé par des riverains excédés par le bruit de cette manifestation animée depuis 2021 et le non-respect des conventions signées entre la ville et les riverains, la justice donne raison aux riverains face aux nuisances sonores obligeant la ville à revoir l'organisation de cet événement. Pourtant, M. le Municipal a précisé le contraire lors du dernier Conseil communal. Il pose les questions suivantes : à combien de reprises la Municipalité a fait recours devant la justice à la suite des recours des riverains ? Quel est le coût engagé par la ville, et donc payé par les contribuables nyonnais, en frais de justice, avocat, frais de procédures et ressources humaines ? Comment la Municipalité compte-t-elle organiser les prochaines animations à la Place des Marronniers ? Comment a évolué le poste d'auxiliaire accordé par le Conseil communal selon le préavis 2020/230, cette personne a-t-elle changé de statut pour devenir un employé de la ville et si c'est le cas, à quelle tâche elle est employée ?

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES n'apportera pas des réponses à l'ensemble des questions posées, car son intervention ressemblait furieusement à une interpellation. Il revient sur le fait que lors du dernier Conseil, le 16 mars 2026, M. Gauthier-Jaques avait entendu parler d'une plainte pénale déposée, ce qui n'a jamais été le cas. A cette date, comme mentionné en page 14 du procès-verbal, il n'y avait pas encore eu de décision sur le fond. Cette décision a été rédigée le 31 mars, soit 15 jours après les questions. Il ne peut dès lors par parler de propos contradictoires. M. Gauthier-Jaques parle également de convention signée avec les voisins et M. le Municipal ne voit pas de quoi il parle. Tous les détails seront apportés lors du prochain Conseil. Il rappelle juste ce qu'il a mentionné la dernière fois, à savoir la décision d'effet suspensif que le juge avait prise, qui a contraint à ce que l'événement de l'année passée se déroule jusqu'à 22h et non plus tard tel qu'ils l'avaient imaginé. La décision de la juge, qui date du 31 mars sur le fond, concerne l'autorisation accordée pour l'édition 2025 des Marronniers,

une édition qui, de facto, n'a pas eu lieu. C'était le cadre imaginé avec des concerts qui finissaient à 22h30, une buvette qui finissait à 23h, trois événements qui finissaient à minuit et un jusqu'à 1h, la fête de la musique. La juge a analysé tout ce cadre et cette autorisation n'était pas licite au regard de la loi sur l'environnement puisqu'il y avait trop de nuisances. Ce qu'elle dit, spécifiquement, c'est que la possibilité, en tant que telle, d'organiser un festival sur le lieu n'est pas forcément remise en question et dépend largement d'une marge de manœuvre de la Municipalité. L'édition qu'ils souhaitaient faire avec le cadrage précis autorisé allait trop loin, mais il y a encore des marges. L'autre élément évoqué est que la Municipalité, compte tenu de cette édition, verrait dans quelle mesure elle peut poser un cadre qui ne fasse pas l'objet de recours et dans quelle mesure elle peut trouver dans les discussions avec les voisins, un cadre qui empêche qu'il y ait un recours et qu'ils arrivent à trouver une solution à satisfaction de toutes les parties. Il rappelle que le projet des Marronniers a été accepté à l'unanimité du Conseil communal avec comme grand argument que le bilan des éditions faites avant, avait joué parfaitement, soit de pacifier cette place. Il rappelle qu'avant, la place était infestée de jeunes qui mettaient de la musique très fort à des horaires impossibles. Maintenant ils ont une obligation vis-à-vis du Conseil communal, le cadre posé dans le préavis et ils vont voir s'ils arrivent, malgré tout, à appliquer un cadre qui permette de répondre à ce qui était prévu. A défaut il faudra adapter des choses et revenir devant le Conseil. Il apportera l'entier des réponses lors de la prochaine séance.

M. Sacha VUADENS avait également prévu d'intervenir sur la PNR avec des remarques moins acerbes que son collègue M. Colomb. Suite à l'information du départ du commandant de la PNR et à l'article publié dans La Côte à ce sujet, il y a en effet beaucoup de questions à poser. Il ne va toutefois pas réitérer le double dépôt qu'il avait fait l'année passée au Conseil de Nyon et à celui de la PNR, mais il annonce qu'il déposera un texte au prochain Conseil de la PNR pour obtenir des réponses, voire des actions. A entendre, il n'a pas de doutes que tous les Délégués du Conseil à la PNR auront le même intérêt à les obtenir.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT confirme ce qu'il a répondu à M. Colomb. Les questions concernant la Police Nyon Région sont bien à adresser au Conseil intercommunal. Le comité de direction se fera un plaisir de répondre à cette instance et pas devant le Conseil communal de Nyon.

M. Thomas VALEA demande si une étude a été envisagée pour prévoir la gratuité entre midi et 13h des parkings afin de favoriser les commerces locaux et créer un turnover qui soit plus fluide et permette un stationnement plus simple à ces heures. Il se demande si une étude dans ce sens pour la globalité des stationnements payants a déjà été envisagée et si tel n'est pas le cas, il trouverait intéressant d'y réfléchir.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

- 11. *Rapport-préavis N° 2026/229***
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Florence Darbre Gubbins intitulé « Pour une meilleure information et une transparence accrue des projets municipaux urbains » Renforcement de la stratégie d'information des projets municipaux urbains.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 12. *Communication N° 2026/230***
Nyon 2030 – Ville proche et vivante – Bilan de législature 2021-2026.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis N° 2026/231

Secteur « En Gravette » - Demande d'un crédit d'études de CHF 1'052'700.- TTC pour l'établissement d'un projet urbain et paysager, des études d'avant -projet et d'un plan d'affectation sur la parcelle N° 1945.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Préavis N° 2026/232

Mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE 2.0 – Phase 1) – Demande d'un crédit d'études de CHF 80'800.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Rapport-préavis N° 2026/233

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie-Raya Etter et M. le Conseiller communal Sacha Vuadens intitulé « Pour une valorisation systématique du bois communal dans les mobiliers, aménagements et constructions publiques à Nyon ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Rapport-préavis N° 2026/234

Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Robert Jenefsky et Alexander Federau intitulé « Préparons le terrain pour la décarbonisation de la flotte TPN ».

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU se voit contraint de demander à la première ou au premier nommé s'il est possible de reporter la date de cette commission. En effet, deux de ses commissaires, dont lui, pour des raisons différentes, ne peuvent pas être présents ce soir-là. Malgré ses efforts, il n'est pas parvenu à trouver d'autres personnes.

M. le Municipal Claude ULDRY trouvera volontiers une autre date afin que tout le monde puisse être là. Il en profite pour signaler qu'une annexe est citée dans le préavis qui n'a pas suivi le préavis. Elle parviendra à tous les Conseillers ultérieurement et avant la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Préavis N° 2026/235

Comptes communaux et gestion de l'exercice 2025 – Résultat : - CHF 4'312'509.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. *Postulat de Mme Ilithya Gennai intitulé « Pour soutenir l'accès aux produits bio locaux pour les revenus modestes sans fragiliser le commerce de proximité ».*

En l'absence de Mme Gennai, M. Maël JOLY présente le postulat.

La discussion est ouverte.

Mme Brigitte PEREZ signale que le PLR a pris connaissance avec intérêt du postulat et le parti est favorable à toute subvention pour aider les plus modestes à pouvoir bénéficier d'une nourriture diversifiée. Par contre, ils proposent de refuser ce postulat car, d'une part les finances de la ville ne sont pas florissantes et créer des subventions supplémentaires pour un accès bio ne leur semble pas prioritaire. L'accent doit être mis sur les subventions qui permettent aux familles les plus modestes de pouvoir accéder à de la nourriture variée en suffisance, notamment fruits, légumes, viande sans que ceux-ci ne soient forcément bios. Par ailleurs, il y a très peu de fermes bios dans la région, notamment à Nyon. Ces fermes ne peuvent pas bénéficier du label, même si elles produisent des légumes bios, car elles ont d'autres cultures qui ne le sont pas et qui, dès lors, ne leur permettent pas d'avoir accès au label. Avec ce postulat, elles ne pourraient pas fournir des légumes de qualité aux familles modestes. Par ailleurs, beaucoup de familles n'ont pas accès au bio, et ne pourraient pas non plus bénéficier de subventions parce qu'elles ne rentrent pas dans les critères d'octroi. Elle propose de refuser ce postulat.

M. Pierre PATELLI remercie le PLR pour ses commentaires. Il ajoute que plutôt qu'un refus, il serait intéressant de regarder de quelle manière ils pourraient intégrer les produits locaux, même si les normes bios subissent un certain nombre de désavantages, tant par des gens situés à leur gauche qui ne se reconnaissent pas dans ces normes et pratiques et également dans le fait que les personnes de classes populaires ne vont pas faire de chichis si on peut avoir un produit de Nyon fait avec le moins de pesticide possible. C'est tout à fait bénéfique pour la population. Face à cette opposition, il propose le renvoi en commission.

M. Sacha VUADENS allait proposer la même chose. Il souligne que le postulat demande une étude et refuser à ce stade, sans vraiment pouvoir comprendre la volonté de celle qui l'a déposé est, pour lui, un raccourci assez dangereux, surtout pour un tel sujet. Il soutient le renvoi en commission.

M. Alexander FEDERAU remercie la postulante pour ce postulat.

M. Raphaël DUNANT fait remarquer que plusieurs personnes sont sorties de la salle à la suite d'un problème médical d'une personne. Il demande de repousser le vote à plus tard, afin que tout le monde puisse être dans la salle pour voter.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES estime que la discussion est ouverte, elle va arriver à son terme, il y aura un vote. Il regrette sincèrement ce qui arrive, il aurait peut-être fallu faire une suspension de séance. Sur le fond, il rejoint les propos de sa collègue Mme Perez et rappelle que le seul fermier de la commune n'a pas le label bio, ce qui est assez contradictoire sur la démarche. Il rappelle qu'il existe des subventions et il est important de les soutenir plutôt que d'en ajouter une qui ne permette de toute façon pas un accès à tous. Il invite le Conseil à refuser ce postulat, car il y a déjà suffisamment de mécanique en place. Rien n'interdit à la postulante de revenir avec une autre approche qui peut tenir compte de ce qui est déjà en place.

M. Sacha VUADENS, en regardant le règlement du Conseil, voit que seules 10 personnes doivent soutenir le renvoi en commission. Mme la Présidente lui précise que 10 personnes soutiennent le vote et ensuite le Conseil vote.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES regrette ce qu'il se passe, mais la discussion est bientôt close et l'on ne peut pas attendre les personnes qui manquent, sinon, la prochaine fois, il faudra attendre une personne qui fume ou boit un café. Il regrette la situation, mais ne voit pas pourquoi il faudrait reporter le vote car trois personnes manquent.

Mme la Présidente suspend la séance pour prendre des nouvelles de la personne.

La séance reprend. La personne ayant des problèmes va aller à l'hôpital accompagnée d'un autre membre du Conseil pour un contrôle.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse le renvoi à une commission par 45 non et 36 oui.

Au vote, le Conseil refuse le renvoi à la Municipalité par 44 non et 37 oui. Le postulat est classé sans suite.

19. Réponse à l'interpellation de M. Alexandre Dupuis & consorts intitulée « Route de Saint-Cergue dangers et pistes d'évolutions ».

M. Alexandre DUPUIS remercie la Municipalité pour sa réponse bien qu'il juge les propositions timides. Il est déçu par cette réponse. Il lui apparaît que la Municipalité ne prend pas vraiment conscience du problème. Il a expliqué avec des faits, des photos, des exemples et la Municipalité semble passer à côté. Trois points à souligner en particulier : d'abord, la Municipalité parle de zone particulièrement réussie, zone de rencontre, et dans le même paragraphe figure « un sentiment d'insécurité ». Il voit là une espèce d'antagonisme, cela lui semble paradoxal de mettre ces deux sentiments ensemble. Il parle ensuite des dépassements de vitesse avec des vitesses dépassées au-delà de 100% de la vitesse autorisée. Il fait remarquer que via Secura envoie les personnes en prison avec de tels dépassements. Il ne mentionne pas le sens interdit qui fait peu d'effet et la Municipalité s'en accommode. Finalement, la Municipalité parle d'un nombre d'accidents faible, fort heureusement, un seul accident en 10 ans. Cela dit, ne pas avoir d'accident ne veut pas dire que cela fonctionne. Dans les mesures transmises, il note un excès du nombre de dépassements par observation de 15%. En 2025, il y en avait plus qu'en 2024, ce qui signifie que cela ne va pas dans le bon sens. Il a vraiment l'impression de ne pas avoir été entendu, que le recueil d'informations fournies, photos à l'appui, n'a pas été bien perçu. Il mentionne une anecdote. Une personne lui disait que c'est bien qu'il y ait beaucoup de voitures qui s'arrêtent un peu partout pour laisser passer les gens, car du coup, les gens ne roulent pas vite. On se satisfait d'un endroit peu fluide pour des questions de sécurité. Il pense que c'est un souci. Il n'est pas très content et souhaite appuyer ce fait avec la résolution suivante :

vu :

- l'interpellation du 23 février 2026 « Route de Saint-Cergue : dangers et pistes d'évolution » portant sur le secteur limité à 20 km/h de la route de Saint-Cergue jouxtant le nord de la Gare (le « secteur » ci-après) ;
- la réponse de la Municipalité du 20 avril 2026 estimant en substance que la réalisation du secteur était « globalement satisfaisante », voire « particulièrement bien réussie » ;

considérant :

- que de nombreux témoignages de riveraines et riverains signalent l'insécurité prévalant sur le secteur ;
- que les statistiques d'accidentologie ou le nombre de contraventions infligées ne peuvent à eux seuls apporter la preuve du contraire ou résumer les enjeux sécuritaires en cause, dont l'adoption de la mobilité douce fait partie ;
- que les statistiques policières portant sur le secteur démontrent en tout état une hausse des infractions routières de 15 % par contrôle entre 2024 et 2025 et des dépassements de la vitesse autorisée pouvant atteindre 20 km/h, soit 100% de la limite autorisée ;
- que ces comportements sont incompatibles avec une zone de rencontre et mettent gravement en danger les piétons et autres acteurs vulnérables de la mobilité ;
- que la lisibilité du secteur et les mesures de protection restent insuffisantes (marquage, signalisation, aménagement et stationnement) ;

Le Conseil communal de Nyon adopte la résolution suivante :

- la sécurité des usagers vulnérables doit être au centre des aménagements à venir du secteur ;
- les écoles et les riveraines et riverains du secteur doivent être consultés et associés à ces aménagements ;
- le marquage au sol sur l'ensemble du secteur (rappel « zone 20 », interdictions de stationnement, notamment vers la poste) doit être renforcé, tout comme la signalisation verticale ;
- des dispositifs pédagogiques dans les deux sens de circulation, ainsi que, le cas échéant, du mobilier urbain léger pour ralentir la circulation, doivent être déployés ;
- des contrôles de police visibles et réguliers doivent intervenir.

M. Alexandre DUPUIS précise encore qu'il fait partie du groupe des Verts, mais possède une voiture. Il n'est pas contre les voitures, ni contre les piétons ou les vélos, mais pense qu'il faut vivre tous ensemble et que cet endroit n'est pas une réussite. Il est le sujet de nombreuses discussions qui vont au-delà des partis.

La discussion sur la résolution est ouverte.

Mme Marina ALBERTI, en cas de vote, demande le vote nominal.

Il semble à M. Jacques HANHART que, dans le règlement, une résolution ne doit pas être contraignante. Or, c'est exactement ce qui est proposé par des « je veux ceci, je veux cela ». Le règlement l'interdit.

Mme la Municipale Roxane FARAUT a l'impression d'une incompréhension. Lorsque la Municipalité qualifie cet aménagement de « réussi », cela s'apprécie notamment au regard du respect des limitations de vitesse et des normes en vigueur. Dans ce secteur, le pourcentage d'usagers respectant la vitesse autorisée permet de considérer que la situation est pleinement conforme aux normes VSS. Par ailleurs, ce secteur a fait l'objet d'un important travail avec des urbanistes dans le cadre des aménagements liés au secteur de la gare. La zone réalisée à l'époque à titre transitoire peut d'ailleurs perdurer sur le long terme. De nombreux urbanistes estiment que cet aménagement est globalement réussi, et il correspond aujourd'hui à des pratiques d'aménagement mises en œuvre dans plusieurs villes.

Il existe effectivement un sentiment d'insécurité, qui peut être engendré à la fois par le trafic motorisé, mais également par la circulation des vélos et des trottinettes dans ce secteur. Toutefois, elle souligne que la réponse de la Municipalité ne signifie en aucun cas qu'aucune mesure ne sera prise, bien au contraire. Il est important de le rappeler. La Municipalité a indiqué qu'il était nécessaire de refaire les marquages et qu'un projet concernant le tronçon situé à partir du chemin du Canal, sur la partie basse de la route de Saint-Cergue, est actuellement à l'étude. Une proposition sera soumise au Conseil communal dans les prochains mois.

Elle rappelle encore que le Conseil communal a adopté, en 2025, à la suite d'un postulat, une révision des cheminements scolaires. Une étude approfondie est actuellement menée en collaboration avec les établissements scolaires. Ainsi, du 4 au 18 mai, les écoles du Cossy et de Gai-Logis seront consultées, avant que la démarche ne se poursuive avec d'autres établissements, notamment le Rocher. Dès lors, elle ne comprend pas en quoi la réponse de la Municipalité pourrait être interprétée comme une absence de volonté d'agir. Le Conseil demeure naturellement libre de suivre ou non la résolution proposée. Néanmoins, il lui semble que l'interprétation faite de la réponse municipale ne correspond pas à son contenu réel.

Mme la Présidente précise à M. Hanhart que la résolution n'est pas contraignante, il s'agit d'une liste de vœux.

Un cinquième des membres approuvent le vote nominal.

Au vote, le Conseil accepte la résolution de M. Dupuis par 44 oui, 30 non et 9 abstentions (*votes en annexe*)

20. Réponse à l'interpellation de M. Pierre Girard intitulée « Mandat de gestion pour des tiers : déontologie, respect de la concurrence, quelle ligne de conduite pour les SI ? »

M. Pierre GIRARD prend acte des réponses de la Municipalité suite à son interpellation. Sur les sept questions posées, trois réponses correspondent à ce qu'on pouvait attendre. Il s'agit des questions 2, 3 et 7. Par contre, les réponses que donne la Municipalité aux autres questions ne sont pas satisfaisantes, voire même fausses. En effet, pour la question 1, l'enchaînement des faits, comme la Municipalité l'explique, est totalement inexact et ne correspond pas à la réalité. En conclusion, il est déçu par les réponses de la Municipalité. Il attendait de sa part des réponses claires, sans détour, pour des questions simples. Il attendait aussi plus de franchise. Son interpellation se basait sur des faits avérés, dont la Municipalité avait connaissance, ou qu'elle a appris après coup, suite à son interpellation.

M. le Municipal Pierre WAHLEN est très étonné de l'entendre. Il laisse entendre que les réponses ne sont pas conformes à la réalité, entre autres dans l'enchaînement des faits. Il lui propose d'en parler les deux et il reviendra devant le Conseil pour expliquer que les réponses données correspondent à la réalité. Il ne voit pas, en l'état, ce qui lui permet d'affirmer avec une telle péremption en quoi la réponse ne correspond pas à la réalité.

21. Interpellation de Mme Carinne Bertola & consorts intitulée « Féminicides : que fait Nyon ? »

Mme Carinne BERTOLA présente son interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT convient que les féminicides et plus largement les violences faites aux femmes, constituent une réalité profondément choquante qui interpelle la société dans son ensemble. Face à une problématique d'une telle gravité, il semble que la réponse envisagée par l'interpellation, à savoir l'installation d'un symbole dans l'espace public, bien que pertinente dans son intention, demeure insuffisante au regard des enjeux. Un sujet qui ne peut être abordé par une seule mesure, aussi symbolique soit-elle. Il nécessite une mobilisation large et durable, impliquant de nombreuses actions à différents niveaux, prévention, sensibilisation, accompagnement des victimes, formation des professionnels de la police, etc. Dans cet esprit, la Municipalité privilégie une approche qui s'inscrit dans des actions visibles à plus large échelle. Par exemple, la ville s'associera à la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre, notamment par l'illumination du Château de Nyon. Par ailleurs, il convient de relever que depuis peu, depuis le 1^{er} mai, le numéro de téléphone 142 a enfin été mis en place au niveau national. Ce numéro, désormais accessible 24 heures sur 24, offre un soutien immédiat, gratuit et confidentiel aux victimes, ainsi qu'à leurs proches. Ce renforcement des dispositifs d'aide constitue une avancée significative à laquelle il est essentiel de donner de la visibilité auprès de la population. La ville va y veiller. En conclusion, la Municipalité partage pleinement la préoccupation exprimée et la nécessité d'agir. Elle entend toutefois le faire dans une approche globale plutôt que par des réponses isolées ou symboliques.

M. Pierre PATELLI loue la réponse de la Municipalité mais a de la peine à comprendre. Il a de la peine à comprendre ce qu'ils vont faire, car M. le Syndic a mentionné qu'une action symbolique n'est pas suffisante et ensuite que le numéro national a été créé et ensuite qu'ils vont illuminer le Château d'une nouvelle couleur. Il se demande si un plan d'action va être mis en avant, une stratégie et si elle va être présentée.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle qu'une interpellation est une question posée à la Municipalité qui répond et cela n'ouvre pas un débat général.

21bis Interpellation de M. Rodolphe Bisseret au sujet de la politique sportive nyonnaise.

M. Rodolphe BISSERET présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

21ter Interpellation de Mme Béatrice Enggist concernant le 30 km/h à la route du Stand.

Mme Béatrice ENGGIST présente son interpellation.

Mme la Municipale Roxane FARAUT se doit de faire un petit historique pour répondre. Elle rappelle que le préavis 2023-121, déposé au Conseil communal le 14 novembre 2023 sur la création de zone 30 et de rencontres, répondait notamment au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau, à la mise en place de zone 30 en ville, dont celle de la route du Stand. Afin de réaliser cet aménagement, le préavis 2024-131 a été déposé auprès du Conseil afin d'obtenir le crédit de réalisation. Suite à la séance de présentation du projet à la commission du Conseil communal, ce dernier octroyait le crédit de réalisation à la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2024.

Au cours des dernières années et mois, de nombreux courriers, ainsi qu'une pétition, leur sont parvenus pour exprimer les fortes attentes des habitants et usagers en termes de sécurité et vitesse tout au long de la route du Stand. Et elle ne fait pas la revue du nombre d'interventions de Mme Vuagniaux devant le Conseil. Pour y donner suite, la ville a organisé un sondage tout-ménage au mois de septembre dernier à l'ensemble des riverains. Ce sondage a été envoyé à 1600 foyers directement concernés par le projet, auquel Mme Enggist a peut-être participé, ainsi qu'à 260 commerces. L'association des intérêts du quartier des Tines et du Boiron n'a pas été intégrée à l'envoi, les habitants étant consultés personnellement. Le questionnaire était orienté sur les perceptions des usagers, leurs pratiques actuelles et futures souhaitées sur cet axe. Ce sondage a permis de récolter près de 700 réponses qui ont permis de nourrir le projet soit un taux de réponse de près de 40%.

Conformément à la pratique pour l'aménagement des zones 30, toutes les intersections ont été modifiées en carrefour avec priorité de droite, ce qui incite les conducteurs et les conductrices à réduire leur vitesse. En effet, quelle que soit leur direction, ils doivent s'attendre à tout moment de devoir céder la priorité à un usager ou une usagère venant de la droite. En outre, la mise en place de la priorité de droite pour tous les usagers à chaque intersection supprime la hiérarchie routière.

Mme la Municipale répond ensuite aux questions :

- Une étude technique a-t-elle été réalisée comprenant une analyse d'accidents, de trafic et de bruit ? Une étude a été menée par des ingénieurs trafic afin de proposer un projet conforme aux bases légales telles que la loi fédérale sur la circulation routière et l'ordonnance sur la signalisation routière.
- Si oui, peut-on avoir accès à cette étude et savoir qui l'a réalisée ? Les études ont été confiées au bureau d'ingénieurs Viatron pour les aspects de mobilité ainsi que le bureau Emch et Berger pour ceux de génie civil. Ces études peuvent être consultées auprès du Service des infrastructures sur demande.
- Une demande officielle, auprès de la DGMR, a-t-elle été déposée et une publication officielle a-t-elle eu lieu ? Si oui, à quelle date ? Un dossier de demande d'abaissement de la vitesse a été présenté à la Direction générale de la mobilité des routes. Le dossier, respectant les critères d'éligibilité, l'étude a été validée par cette dernière. Suite à cette validation, le projet a fait l'objet d'une publication dans la FAO (feuille des avis officiels), le 13 février 2026, qui fait office de mise à l'enquête. La publication dans la FAO vaut décision et ouvre un droit de recours à la CDAP. Le délai de recours contre la décision est de 30 jours dès la date de publication. En l'absence de recours, dans le délai précité, les mesures d'abaissement deviennent exécutoires et définitives pour les communes.
- Comme la route du Stand est une artère pénétrante majeure, est-ce que la réduction de la vitesse à 30 km/h est prévue pour une durée limitée ou avez-vous l'intention de l'appliquer définitivement ? Dans la hiérarchisation du réseau communal, la route du Stand n'a pas la fonction d'artère pénétrante majeure, mais d'être desserte de quartier. Ce statut permet de pouvoir mettre en œuvre ces aménagements de modération afin de réduire la vitesse, diminuer le volume de trafic, ainsi que le bruit routier. L'ensemble de ces mesures permettent de sécuriser l'ensemble des usagers et d'offrir une meilleure qualité de vie aux riverains.

- Comme cité dans le préavis 2024/131, n'eut-il pas été plus urgent d'aménager en priorité les 80cm de bande herbeuse appartenant à la Commune sur le bord de la route du Stand, côté Lausanne depuis la voie de chemin de fer, ainsi que les 3m de largeur mis à disposition de la mobilité douce sur la parcelle 1081 (crématorium animalier) afin de sécuriser le parcours des cyclistes ? Dans le cadre de la mise en œuvre de la zone 30, un trottoir sera réalisé côté Lausanne de la route du Stand entre le passage à niveau situé au droit du chemin de Chantegrive et de la Cave de la Côte. D'ailleurs, elle les remercie parce qu'ils cèdent du terrain. Un nouveau passage piéton situé à proximité des voies CFF Cargo permettra de rejoindre le trottoir. Actuellement, ils négocient avec les propriétaires privés la possibilité d'assurer la continuité de ce trottoir depuis la Cave de la Côte jusqu'au crématoire animalier. Ils planifient la réalisation de ces aménagements cet été. L'élargissement de la chaussée tout le long de la route du stand sera traité dans le cadre de l'étude de réaménagement complet qui sera développée ultérieurement.

Mme Béatrice ENGGIST lui demande si c'est définitif. Mme la Municipale lui répond qu'ils sont en phase de test. A chaque aménagement le long de la route du Stand, il y a un panneau d'information qui explique exactement ce que la ville essaie de mettre en œuvre. Comme dit plusieurs fois, il y a eu une première phase de consultation avec le sondage et maintenant, ils sont dans une phase de tests avant de faire un projet de requalification définitif. Dans la planification, il faudra d'abord requalifier la route de Divonne, ce qui va durer quelques années, et ensuite ils pourront réaménager la route du Stand avec cette expérience. Les retours actuels sur les premiers jours de cette mise en zone 30 sont très positifs, notamment sur la question du bruit et les déplacements scolaires.

21quater Interpellation de M. Jacques Hanhart au sujet du Street Food Festival.

M. Jacques HANHART présente son interpellation.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES ne va pas répondre à toutes les questions immédiatement, mais souhaite juste apporter une précision afin d'éviter tout malentendu. Il ne s'agit pas d'un déplacement de manifestation, mais d'une autre manifestation. A Rive a lieu le Street Food Festival et à la Place Bel-Air, le gestionnaire du Grand Appétit a demandé une autorisation d'organiser une compétition de Street Food. Cela n'a rien à voir l'un avec l'autre. Il précise qu'il y a eu une procédure d'autorisation de manifestation comme habituellement et les réponses complètes à l'interpellation seront transmises lors de la prochaine séance.

22. Divers en rapport avec la séance

Mme Ariane SCHWAB HUG revient sur la réponse de M. le Syndic à l'interpellation de Mme Bertola. Si elle est d'accord avec lui que la problématique est complexe, elle trouve que l'un n'empêche pas l'autre. On peut répondre à la problématique de fond et quand même faire une action symbolique. Il lui semble que l'interpellation n'avait pas pour but de résoudre le problème, mais de le visibiliser alors qu'il est largement tabou et qui est un enjeu majeur de la santé publique sous-estimé. Elle regrette sa réponse qui semble être un refus.

M. Sacha VUADENS fait remarquer que lorsqu'un ou une collègue fait un malaise, et que la personne qui préside l'assemblée fait le choix d'une suspension de séance afin que l'assemblée dont le nombre et la répartition sont issus de la volonté populaire puisse se prononcer sur le sort d'un objet, la moindre des choses est d'accepter cet état de fait et de souhaiter que la personne aille mieux. Les mots formulés par M. Gauthier-Jaques lors de cet événement et la contestation de la décision de la Présidente exprimée ne l'honore pas, ni le Conseil. Tous devraient le déplorer et il souhaite un prompt rétablissement à la personne concernée, respect aux personnes qui l'ont accompagnée et il remercie Mme la Présidente pour sa gestion.

Mme Carinne BERTOLA est abasourdie par la réponse faite à son interpellation et ne comprend vraiment pas en quoi la pose d'un banc rouge dédié permanent est moins symbolique qu'un château éclairé un soir. Elle le remercie pour l'effet Disneyland sur le château mais préfère le

banc accessible de jour, visible par tous, y compris les enfants, et accueillant la compassion. Elle reviendra sur le sujet de manière idoine.

M. Michael SAUERLAENDER regrette profondément les propos tenus par M. Vuadens. Il ne devrait pas être sans savoir que la personne incriminée par ses propos a passé plus de 20 ans chez les pompiers comme volontaire actif à sauver des gens. Il trouve certaines de ses allégations un peu fortes de café et souhaite que sa collègue aille mieux.

M. Sébastien DELAHAYE, qui a accompagné la personne victime d'un malaise, donne de ses nouvelles. Elle a été admise aux urgences et ne manquera pas de donner de ses nouvelles. Tout est sous contrôle et il espère que cela va bien aller et lui souhaite un bon rétablissement.

M. Rodolphe BISSERET souhaite rebondir sur l'interpellation de M. Hanhart. Au-delà des aspects qu'il a pu mentionner sur la sécurité et l'organisation, il souligne des aspects par rapport à la salubrité publique qui n'avait probablement pas été anticipée, notamment concernant l'explosion des ordures à cette occasion. Il souhaite juste ajouter ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h26.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Muriel CARDINAUX

La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexe : votes résolution A. Dupuis

Vote 7 : Résolution Dupuis

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 04.05.2026 21:51:39

Total de résultats:

Oui :	44	53.01 %
Non :	30	36.14 %
Abstention :	9	10.84 %
Total :	83	100.00 %

Résultats individuels :

ALBERTI Marina	oui
BESSE Chloé	oui
BEURET Philippe	oui
CARDINAUX Muriel	-
CHEVALLAY Monique	oui
GALLAY Arlette	oui
GENNAI Ilithyia	-
HAUSER Anthony	oui
JOB Alix	oui
JOLY Mael	oui
KARCHER Christian	oui
LOPEZ-MARTINEZ Juan	oui
MARQUES Manuel	oui
MEYLAN Philippe	oui
MOTTA Salvatore	oui
SCHAAD Noémie	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
SUKIENNIK Renata	-
URFER Julien	oui
VIOGET Corinne	-
VUADENS Sacha	oui
BAUMGARTNER Kilian	-
BELLEGO Michel	oui
BERTOLA Carinne	oui
BLANC Guillaume	oui
BORGES Maria Ana	oui
CHATWIN Mary Ellen	-
CHRISTENSEN Anne-Sophie	oui
DELAHAYE Sébastien	-
DISERENS Marius	oui
DUNANT Raphaël	oui
DUPASQUIER Armelle	oui
DUPUIS Alexandre	oui
ETTER Nathalie	oui
FEDERAU Alexander	oui
GIANNATTASIO Raffaele	oui
HEDIGER Laetitia	oui
IRRTHUM Valérie	-
KAMBER Jeanne	oui
KIEFER Evren	oui
KÜPFER Vaïk	oui
MAUSNER LEGER Valérie	-
SCHWAB HUG Ariane	oui
SEGUY Alexia	oui

SOLIMINE Gianluca	-
VETTER Joël	-
WARMENBOL Claire	oui
PATELLI Pierre	oui
ROLIM GONCALVES Mario	Abstention
ALESSANDRO Giovanni	Abstention
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	Abstention
GROSJEAN Daniel	Abstention
GULIZIA Josef	non
KROHN Aude	non
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	oui
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	oui
VUILLE Jean-Pierre	non
EGGERT Nina	Abstention
LÜTJENS Robert	-
PIEREN Taïna	-
UELTSCHI Bernard	oui
VALEA Thomas	Abstention
BIELER Eric	non
BISSERET Rodolphe	Abstention
BORDIER Caroline	non
BUCCINO Vincent	non
CALIRI Marie	non
DAMTSAS Laure	-
DARBRE Florence	non
FREI Maurice	non
GAUTHIER-JAQUES Yves	non
HENTSCH Sybille	non
JAQUIER Camille	non
KIRCHNER Volker	Abstention
MONGE Olivier	non
MORGENTHALER Philippe	non
PEREZ Brigitte	non
PERRIN Christian	-
RAMOS Francia	non
RAHMANI Ramadan	non
SANTANTONIOU John	non
SAUERLAENDER Michael	-
SCHMIED Vincent	non
TSOURAKIS Nikolaos	non
VUAGNIAUX Christine	Abstention
CARENZA Mauro	non
ENGGIST Béatrice	non
FÜGLISTER Jean-François	non
JACOBI David	non
NICOLE Willy	non
NILSSON Hans Rasmus	non
SOLDINI Sacha	non
WEAVER David	non
WEAVER Mark	-